

# La Santé pourrait perdre son commissaire

Les mutualités belges s'inquiètent de la possible disparition du commissaire européen à la Santé. L'UE a pourtant un rôle important à jouer, notamment en matière de prévention.

## CLARA VAN REETH

Ce ne sont, pour l'heure, que des bruits de couloir. « Personne ne nous confirme l'information à la Commission, mais personne ne la nie non plus... », glisse Christian Horemans, expert en affaires internationales aux Mutualités libres. Mais la persistance des rumeurs sur l'éventuelle disparition du poste de commissaire européen à la Santé (et d'une direction générale à part entière) a poussé les mutualités belges à faire part de leur inquiétude dans un communiqué publié ce jeudi.

Si la gestion et l'organisation des systèmes de santé ne relèvent pas de ses compétences, l'Union européenne a néanmoins une influence importante sur plusieurs domaines de la santé.

C'est le cas notamment de la prévention. « L'Europe conduit de nombreuses analyses et incite les Etats membres à lancer ou renforcer des campagnes de sensibilisation », explique Christian Horemans. L'actuel commissaire à la Santé, le Lituanien Vytenis Andriukaitis, appelle ainsi régulièrement les Etats à sensibiliser à l'importance des vaccins, face à la recrudescence de maladies comme la rougeole, ou à renforcer la prévention des maladies chroniques, en

augmentation sur le Vieux Continent.

La santé à l'échelle européenne a un autre atout : la mise en commun des ressources. En témoigne la politique menée dans le cadre des maladies rares. « Il existe environ 8.000 maladies rares, dont certaines ne touchent que quelques centaines de personnes. La création des Réseaux européens de référence a permis la convergence des ressources pour améliorer le diagnostic et la coordination des soins », détaille Alain Coheur, directeur des affaires européennes chez Solidaris.

Plus rarement, l'Union européenne émet même des directives contraignantes. C'est le cas de celle relative aux soins de santé transfrontaliers, qui prévoit le droit des Européens à bénéficier de soins de santé dans n'importe quel pays de l'UE tout en étant remboursés

par leur pays d'origine. « Cette directive a réellement donné l'impulsion d'une plus grande coopération entre les Etats membres en matière de soins de santé », estime Agnès Chapelle, collaboratrice au sein du service affaires internationales des Mutualités chrétiennes. « Elle permet d'améliorer la prise en charge des patients européens, notamment en encourageant l'échange d'expertises entre pays. »

## No comment

Les mutualités craignent de voir ces acquis disparaître si les compétences de santé venaient à être disséminées dans différentes DG. L'autre risque, selon les Mutualités chrétiennes, « c'est que la santé ne soit plus envisagée que sous l'angle de la croissance économique ».

Influencée par l'environnement, l'industrie, l'alimentation, etc., la santé est plus que jamais transversale. « Et c'est justement pour cette raison qu'il ne faut pas diluer ses compétences et qu'on en garde une vision globale », conclut Alain Coheur.

Contactée, la Commission n'a pas souhaité commenter l'affaire. Si décision il y a de supprimer le poste de commissaire à la Santé, elle sera du ressort de la nouvelle Commission, constituée à l'issue des élections du 26 mai.